

FORMATION CFBS - Recyclage

CERTIFICAT DE FORMATION DE BASE A LA SÉCURITÉ

Recyclage

FORMATION RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CEFM

<http://www.cefcm.fr/recyclage-certificat-de-formation-de-base-a-la-securite>

Dans le présent document, le masculin est utilisé au sens neutre. Il peut désigner autant les hommes que les femmes.

1) Lieu principal de la formation et contact

Université Internationale de la Mer, Port du Cros-de-Cagnes, 3 rue Hippolyte Vial, 06800 Cagnes-sur-Mer.

Madame Sandrine LUZY – Courriel : form-maritime@univ-mer.org – Tél : 04 92 27 09 76

2) Prochaines sessions et tarifs

- Prochaines sessions : sur le site Internet ou nous contacter
- Tarifs : sur le site Internet ou nous contacter

3) Titre visé et niveau de formation

Attestations de formation menant à la revalidation du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) :

- Attestation de recyclage aux « techniques individuelles de suivi » (R.TIS).
- Attestation de recyclage à la « formation de base à la lutte contre l'incendie » (R.FBLI).
- Attestation de recyclage à l' « enseignement médical de niveau 1 » (R.EM1).

4) Textes de référence

Arrêté du 24 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la revalidation des titres de formation professionnelle maritime.

Arrêté du 29 juin 2011, modifié par arrêté du 18 avril 2016, relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

- Plus d'informations sur les qualifications pour fonctions principales :
<https://formations.mer.gouv.fr/qualifications-pour-fonctions-principales-88>
- Plus d'informations sur les qualifications spécifiques :
<https://formations.mer.gouv.fr/qualifications-specifiques-87>

5) Finalité

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

6) Objectif de la formation

Permettre aux personnels embarqués de disposer d'une formation de recyclage au CFBS qu'ils ont acquis précédemment afin de maintenir de bonnes conditions de sécurité, de pouvoir réagir efficacement en cas d'accident, d'avarie, de sinistre, d'abandon de navire.

7) Conditions d'accès, prérequis, modalités de sélection et handicap

Toute personne embarquée sur un navire, soumis au code STCW, qui dispose d'un certificat de formation de base à la sécurité et dont la revalidation est requise. Ce certificat étant soumis à revalidation quinquennale.

Une attestation de visite médicale, en cours de validité, certifiée par un médecin des gens de mer, sera exigée.

Prérequis formation :

- être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS) ;
- être titulaire, le cas échéant, d'une attestation de formation à bord (TIS et FBLI) durant les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation de revalidation (si option Recyclage CFBS version courte) ;
- les candidats déjà titulaires d'un PSC1 (de - 1 an) pourront être dispensés de 6 h de formation à la seule condition de présenter l'attestation originale correspondante.

8) Rémunération des stagiaires et prise en charge de la formation

Il n'y a pas de rémunération de la part de l'UIM.

Si le candidat bénéficie de l'Allocation chômage « Pôle Emploi », il doit consulter son conseiller « Pôle Emploi » **avant** l'entrée en stage, pour étudier une éventuelle prise en charge totale ou partielle.

Les candidats non pris en charge devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation par leur entreprise ou par un FONGECIF. Pour plus de précision, nous consulter : Madame Sandrine Luzy - 04 92 27 09 76.

9) Conditions d'admission à l'examen et de délivrance du titre

- satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 ;
- avoir suivi, participé aux 3 modules de formation (sauf exception) ;
- avoir atteint les normes de compétences minimales requises. Évaluation et tests écrit et pratique viennent valider les acquis. Le stagiaire doit obtenir une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

10) Intervenants

- Formateurs, infirmiers ou médecins habilités (EM1).
- Formateurs pour adulte, experts en formation sécurité et survie, titulaires des attestations de formation et certificats TIS et CAEERS (Norme STCW 2010) (TIS).
- Formateurs pour adulte, anciens Sapeurs-Pompiers de Paris ou marins pompiers de la Marine Nationale (FBLI).

Document : CFBS_RECYCLAGE_du 01/07/2023

11) Poursuite du parcours

Nouveau recyclage dans 5 ans.

12) Programme et contenu de la formation : Volume de 29 h

| MATIÈRES | NB HEURES |
|---|-------------|
| Recyclage - Techniques Individuelles de Survie (TIS) : Enseignements théoriques et pratiques de survie en mer en cas d'abandon du navire | 8 h |
| Recyclage - Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) : Enseignements théoriques et pratiques formation de base de lutte à la lutte contre les incendies à bord | 14 h |
| Recyclage - Enseignement médical niveau 1 (EM1) : Enseignements théoriques et pratiques relatifs aux premiers secours élémentaires, à l'hygiène et à la prévention des risques à bord | 7 h |
| Total Recyclage CFBS (EM1 compris) | 29 h |